

AVIS DE DÉSIGNATION

Membres parents d'un élève au conseil d'administration du Centre de services scolaire des Samares

(31 mars 2023)

Conformément au *Règlement sur la désignation de membres des conseils d'administration des centres de services scolaires*, avis est donné à chaque membre du comité de parents et au membre du conseil d'administration qui y siège à titre de membre parent d'un élève, mais qui n'est pas membre du comité de parents, pourvu qu'un de ses enfants fréquente encore l'école dont il était membre du conseil d'établissement, pour la désignation de trois membres parents d'un élève au conseil d'administration du Centre de services scolaire des Samares.

Peut se porter candidate dans un district :

- Toute personne membre du comité de parents qui siège au conseil d'établissement d'une école située dans ce district (sauf si aucune personne candidate ne s'est présentée pour représenter ce district, une candidature peut alors être déposée par un membre du comité de parents qui siège au conseil d'établissement d'une école située dans un autre district);
- Une personne membre du comité de parents qui représente le comité consultatif de services aux EHDAA;
- La personne membre du conseil d'administration qui y siège à titre de membre parent d'un élève, mais qui n'est pas membre du comité de parents, pourvu qu'un de ses enfants fréquente encore l'école dont elle était membre du conseil d'établissement.

La personne candidate doit posséder les qualités et conditions requises.

Les membres sont élus selon le processus déterminé par le comité de parents, sous réserve des dispositions prévues au Règlement. Les modalités déterminées par le comité de parents ne peuvent avoir pour objet l'ajout de qualité ou de conditions personnelles en sus de celles prévues au Règlement.

Chaque personne candidate est désignée par l'ensemble des membres du comité de parents, au plus tard le **1^{er} juin** de l'année scolaire en cours.

Pour se porter candidate, la personne doit remplir le formulaire de mise en candidature publié sur le site Web du Centre de services scolaire des Samares au <https://csssamares.gouv.qc.ca/candidature-ca/> au plus tard le **1^{er} mai 2023 à 16 h 30**.

POSTES OUVERTS AUX CANDIDATURES

- 1 poste pour le **district 2**, dans lequel sont situés les établissements suivants :

DISTRICT 2	
#	Écoles
055	École primaire de la Source (Lavaltrie)
006	École primaire de la Source d'Autray (Lanoraie)
002	École primaire de l'Île Saint-Ignace (Saint-Ignace-de-Loyola)
054	École primaire des Amis-Soleils (Lavaltrie)
056	École primaire des Eaux-Vives (Lavaltrie)
013	École primaire des Grands-Vents* (Saint-Gabriel)
005	École primaire du Chemin-du-Roy* (Berthierville)
008	École primaire Dusablé (Saint-Barthélemy)
018	École primaire Emmélie-Caron (Sainte-Élisabeth)
035	École primaire Germain-Caron (Saint-Didace)
011	École primaire Jean-Chrysostôme-Chaussé (Lavaltrie)
016	École primaire Saint-Cœur-de-Marie (Saint-Damien)
004	École primaire Sainte-Anne (Saint-Norbert)
007	École primaire Sainte-Anne (Saint-Cuthbert)
033	École primaire Youville (Mandeville)
108	École secondaire Bermon (Saint-Gabriel-de-Brandon)
012	École secondaire de la Rive (Lavaltrie)
104	École secondaire Pierre-de-Lestage (Berthierville)

- 1 poste pour le **district 3**, dans lequel sont situés les établissements suivants :

DISTRICT 3	
#	Écoles
100	École de l'Espace-Jeunesse (Saint-Charles-Borromée)
087	École primaire des Brise-Vent (Saint-Thomas)
066	École primaire des Mésanges* (Joliette)
064	École primaire des Prairies* (Notre-Dame-des-Prairies)
069	École primaire Lorenzo-Gauthier* (Saint-Charles-Borromée)
070	École primaire Monseigneur J.-A.-Papineau (Joliette)
085	École primaire Notre-Dame-de-la-Paix (Saint-Ambroise-de-Kildare)
075	École primaire Sainte-Thérèse (Joliette)
103	École secondaire Thérèse-Martin (Joliette)
100	École de l'Espace-Jeunesse (Saint-Charles-Borromée)

- 1 poste pour le **district 5**, dans lequel sont situés les établissements suivants :

DISTRICT 5	
#	Écoles
001	École primaire de l'Aubier (Saint-Lin-Laurentides)
058	École primaire de Saint-Calixte*
052	École primaire des Trois-Temps* (Saint-Lin-Laurentides)
096	École primaire Dominique-Savio (Saint-Esprit)
125	École primaire du Carrefour-des-Lacs (Saint-Lin-Laurentides)
081	École primaire du Ruisseau (Saint-Lin-Laurentides)
059	École primaire Notre-Dame (Saint-Roch-de-l'Achigan)
098	École secondaire de l'Achigan (Saint-Roch-de-l'Achigan)

QUALITÉS ET CONDITIONS REQUISES

- Avoir au moins 18 ans;
- Être citoyen canadien;
- Ne pas être en curatelle;
- Ne pas avoir été déclaré coupable d'une infraction qui est une manœuvre électorale frauduleuse en matière électorale ou référendaire en vertu de la présente loi, de la *Loi sur la consultation populaire*, de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, de la *Loi sur les élections scolaires visant certains membres des conseils d'administration des centres de services scolaires anglophones* ou de la *Loi électorale*, au cours des cinq dernières années.

SONT INÉLIGIBLES

- Un membre d'un conseil d'une municipalité;
- Un membre du personnel du centre de services scolaire;
- Un membre de l'Assemblée nationale;
- Un membre du Parlement du Canada;
- Un juge d'un tribunal judiciaire;
- Le directeur général des élections et les autres membres de la Commission de la représentation;
- Les fonctionnaires, autres que les salariés au sens du *Code du travail* (chapitre C-27), du ministère de l'Éducation et de tout autre ministère qui sont affectés de façon permanente au ministère de l'Éducation;

- Une personne à qui une peine d'emprisonnement a été imposée (cette inéligibilité cesse si la personne obtient un pardon pour l'acte commis);
- Un employé du Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal pour les centres de services scolaires de l'île de Montréal;
- Toute personne qui occupe un poste de membre du conseil d'un autre centre de services scolaire ou qui est candidate à un tel poste.

Pour tout renseignement supplémentaire relativement à la présente, veuillez vous adresser au Service du secrétariat général et des communications au 450 758-3507 ou au sg@csssamares.gouv.qc.ca.

Marie-Élène Laperrière
Secrétaire générale